

ANNEXE 1 : LISTE DES MISSIONS CONFIEES AUX MAIRES POUR L'ORGANISATION DU SCRUTIN

Type d'opérations électorales	Fondement juridique	Voir pages
Préparation de la liste électorale et extraction du REU de la liste d'émargement	L. 16 et L. 62-1	8 et 9
Aménagement des emplacements spéciaux d'affichage	L. 51	5 (circulaire dédiée)
Constitution des bureaux de vote	R. 42	13
Apposition des affiches administratives en mairie et dans les bureaux de vote	R. 56	13 (circulaire du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales au suffrage universel direct)
Transmission dématérialisée des résultats par chaque bureau unique ou bureau centralisateur aux services de la préfecture	Art. 4 du décret n° 2014-1479 du 9 décembre 2014	18 et 19
Transmission d'un exemplaire du procès-verbal et des pièces qui y sont réglementairement annexées en préfecture ou sous-préfecture	L. 68	19

L'attribution des emplacements d'affichage dans les communes de moins de 1 000 habitants n'est plus une mission confiée à la mairie. Elle relève à compter des élections municipales de 2026 du tirage au sort organisé en préfecture, comme pour les communes de 1 000 habitants et plus (art. R. 28).

ANNEXE 2 : VALIDITE DES BULLETINS DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

Les règles de validité des bulletins de vote changent dans les communes de moins de 1000 habitants.

Exemple n° 1 : Ce bulletin est valide puisqu'il respecte les règles de présentation dans la page de la liste municipale.

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

1. Sylvie
2. Christian
3. Lucie
4. Gaspard
5. Camille
6. Remi
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Karim
11. Justine
12. Aurélien
13. Léonie
14. Pedro
15. Géraldine

Exemple n° 2 : Ce bulletin est au format vertical, mais il est valide (non application de l'art. R. 30 au dépouillement en application de l'article R. 66-2-1).

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

1. Sylvie
2. Christian
3. Lucie
4. Gaspard
5. Camille
6. Remi
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Karim
11. Justine
12. Aurélien
13. Léonie
14. Benjamin
15. Géraldine

Bulletin valide

Exemple n° 3 : Ce bulletin est valide, même si la liste n'est pas précédée du nom de la liste candidate (pas de renvoi à l'article R. 117-4 pour les communes de moins de 1 000 habitants).

Recto (verso vierge)

1. Sylvie
2. Christian
3. Lucie
4. Gaspard
5. Camille
6. Remi
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Karim
11. Justine
12. Aurélien
13. Léonie
14. Benjamin
15. Géraldine

Bulletin valide

Exemple n° 4 : Ce bulletin est valide car, si la liste des candidats au conseil municipal comporte deux colonnes, leur ordre dans la liste est indiqué par une numérotation, ne créant pas de doute chez l'électeur.

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

- | | |
|--------------|---------------|
| 1. Sylvie | 9. Awa |
| 2. Christian | 10. Karim |
| 3. Lucie | 11. Justine |
| 4. Gaspard | 12. Aurélien |
| 5. Camille | 13. Léonie |
| 6. Remi | 14. Benjamin |
| 7. Samia | 15. Géraldine |
| 8. Jonathan | |

Exemple n° 5 : Ce bulletin n'est pas valide car l'électeur a souhaité modifier l'ordre de la liste des candidats, en supprimer un et en ajouter un. Or, le panachage n'est plus autorisé. Il ne peut y avoir aucune mention manuscrite sur un bulletin imprimé. En outre, la parité n'est pas respectée sur ce bulletin, les colistiers n°12 et 13 étant tous deux des hommes.

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

1. Sylvie
2. Christian
3. Lucie
4. Gaspard
5. Camille
6. Remi 6. Julien
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Karim
11. Justine
12. Aurélien
13. Benjamin
14. Léonie
15. Pedro

Bulletin non valide

Exemple n° 6 : Ce bulletin n'est pas valide car il y a une mention manuscrite sur un bulletin imprimé. Aucune mention manuscrite n'est autorisée (écriture, panachage, dessin, trait ou rayure etc.) sur un bulletin imprimé. En outre, la parité n'est pas respectée sur ce bulletin, les colistiers n°12 et 13 étant tous deux des hommes.

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

1. Sylvie
2. Christian
3. Lucie
4. Gaspard
5. Camille
6. Remi
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Karim
11. Justine
12. Aurélien
13. Benjamin
14. Léonie
15. Pedro

Mention
manuscrite

Bulletin non valide

Exemple n° 7 : Ce bulletin est valide car il est entièrement manuscrit, le titre de la liste et le nom et l'ordre des candidats sont conformes à la liste enregistrée lors du dépôt de la candidature.

Recto (verso vierge)

TITRE DE LA LISTE

- 1 - SYLVIE
- 2 - CHRISTIAN
- 3 - LUCIE
- 4 - GASTARD
- 5 - CAMILLE
- 6 - REHI
- 7 - SAMIA
- 8 - JENATHAN

- 9 - AWA
- 10 - KARIM
- 11 - JUSTINE
- 12 - AURELIEN
- 13 - LEEUA
- 14 - BERTAMIN
- 15 - GERALDINE

Bulletin Valide

Exemple n° 8 : Ce bulletin est valide car aucune disposition ne s'oppose à l'impression du nom du candidat tête de liste en caractères de dimensions supérieures à celles utilisées pour les autres candidats.

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

1. **Sylvie**
2. Christian
3. Lucie
4. Gaspard
5. Camille
6. Remi
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Karim
11. Justine
12. Aurélien
13. Léonie
14. Benjamin
15. Géraldine

Exemple n° 9: Ce bulletin est valide car aucune disposition ne s'oppose à l'impression du bulletin sur un format recto/verso.

Recto	Verso
Titre de la liste 1. Sylvie 2. Christian 3. Lucie 4. Gaspard 5. Camille 6. Remi 7. Samia 8. Jonathan	9. Awa 10. Karim 11. Justine 12. Aurélien 13. Léonie 14. Benjamin 15. Géraldine

ANNEXE 3: VALIDITE DES BULLETINS DANS LES COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Exemple n° 1 : valide car respectant les règles de présentation dans la page de la liste municipale et de la liste communautaire.

Recto (Verso vierge)	
Liste des candidats au conseil municipal	Liste des candidats au conseil communautaire
Titre de la liste	
1. Coline	1. Coline
2. Karim	2. Karim
3. Léonie	3. Léonie
4. Gaspard	4. Jonathan
5. Camille	5. Ava
6. Tien	6. Aurélien
7. Samia	7. Tiphaine
8. Jonathan	8. Béranger
9. Ava	9. Sylvie
10. Remi	10. Kevin
11. Justine	
12. Aurélien	
13. Tiphaine	
14. Béranger	
15. Sylvie	
16. Kevin	
17. Romane	
18. Arnaud	
19. Claire	
20. Omar	
21. Brenda	
22. Marcel	
23. Véronique	
24. Pedro	
25. Nathalie	
26. Christian	
27. Maud	
28. Gey	
29. Brigitte	
30. Julien	
31. Marie-Laure	
32. Jean-François	
33. Clémence	

Exemple n° 2 : non valide car les listes ne sont pas précédées des termes « *Liste des candidats au conseil municipal* » et « *Liste des candidats au conseil communautaire* ».

Recto (verso vierge)	
Titre de la liste	
1. Coline	1. Coline
2. Karim	2. Karim
3. Leona	3. Leona
4. Gaspard	4. Jonathan
5. Camille	5. Ava
6. Tien	6. Aurélien
7. Samia	7. Théo
8. Jonathan	8. Béranger
9. Ava	9. Sylvie
10. Ezem	10. Kevin
11. Justine	11. Romane
12. Aurélien	12. Armand
13. Théo	13. Claire
14. Béranger	
15. Sylvie	
16. Kevin	
17. Romane	
18. Armand	
19. Claire	
20. Omar	
21. Brenda	
22. Marcel	
23. Veronique	
24. Pedro	
25. Nathalie	
26. Christian	
27. Monod	
28. Guy	
29. Brigitte	
30. Julien	
31. Marie-Laure	
32. Jean-François	
33. Clemence	

Exemple n° 3 : non valide car :

- la liste des candidats au mandat de conseiller communautaire est à gauche est non à droite ;
- la liste des candidats au conseil municipal est à droite et non à gauche ;
- il n'y a pas le titre de la liste municipale.

Recto (verso vierge)

Liste des candidats au conseil communautaire

1. Coline
2. Karim
3. Léonie
4. Jonathan
5. Awa
6. Aurélien
7. Tiphaine
8. Béranger
9. Sylvie
10. Kevin
11. Romane
12. Arnaud
13. Claire

Liste des candidats au conseil municipal

1. Coline
2. Karim
3. Léonie
4. Gaspard
5. Camille
6. Tien
7. Samia
8. Jonathan
9. Awa
10. Remi
11. Justine
12. Aurélien
13. Tiphaine
14. Béranger
15. Sylvie
16. Kevin
17. Romane
18. Arnaud
19. Claire
20. Omar
21. Brenda
22. Marcel
23. Veronique
24. Pedro
25. Nathalie
26. Christian
27. Maud
28. Guy
29. Brigitte
30. Julien
31. Marie-Laure
32. Jean-François
33. Clémence

Exemple n°4 : non valide car les deux listes sont positionnées l'une en dessous de l'autre au lieu d'être réparties à gauche et à droite du bulletin. En outre, des erreurs de numérotations figurent sur la liste au conseil municipal et communautaire.

Recto (verso vierge)

Liste des candidats au conseil municipal

Titre de la liste

1. Coline
1. Karim
2. Léonie
3. Gaspard
4. Camille
5. Tien
6. Samia
7. Jonathan
8. Awa
9. Remi
10. Justine
11. Aurélien
12. Tiphaine
13. Béranger
14. Sylvie
15. Kevin
16. Romane

17. Arnaud
18. Claire
19. Omar
20. Brenda
21. Marcel
22. Veronique
23. Pedro
24. Nathalie
25. Christian
26. Maud
27. Guy
28. Brigitte
29. Julien
30. Marie-Laure
31. Jean-François
32. Clémence

Liste des candidats au conseil communautaire

2. Coline
3. Karim
4. Léonie
5. Jonathan
6. Awa
7. Aurélien
8. Tiphaine
9. Béranger
10. Sylvie
11. Kevin
12. Romane
13. Arnaud
14. Claire

Exemple n° 5 : non valide car, s'il est possible d'imprimer recto verso, il n'est en revanche pas possible d'imprimer d'un côté la seule liste communale et de l'autre la seule liste communautaire.

Recto	Verso
Liste des candidats au conseil municipal Titre de la liste 1. Coline 2. Karim 3. Léonie 4. Gaspard 5. Camille 6. Tien 7. Samia 8. Jonathan 9. Awa 10. Renni 11. Justine 12. Aurélien 13. Tiphaine 14. Béranger 15. Sylvie 16. Kevin 17. Romane 18. Arnaud 19. Claire 20. Omar 21. Brenda 22. Marcel 23. Veronique 24. Pedro 25. Nathalie 26. Christian 27. Maud 28. Guy 29. Brigitte 30. Julien 31. Marie-Laure 32. Jean-François 33. Clémence	Liste des candidats au conseil communautaire 1. Coline 2. Karim 3. Léonie 4. Jonathan 5. Awa 6. Aurélien 7. Tiphaine 8. Béranger 9. Sylvie 10. Kevin 11. Romane 12. Arnaud 13. Claire

Exemple n° 6 : valide car, s'il est imprimé recto verso, il comporte bien sur la partie gauche la liste des candidats au conseil municipal et sur la partie droite la liste des candidats au conseil communautaire.

Recto		
Liste des candidats au conseil municipal Titre de la liste	Liste des candidats au conseil communautaire	
1. Coline 2. Karim 3. Léonie 4. Gaspard 5. Camille 6. Tien 7. Samia, Ilaletune 8. Jonathan 9. Ava 10. Femi 11. Justine 12. Aurelien 13. Tiphaine 14. Béranger 15. Sylvie 16. Kevin 17. Romane	18. Amaud 19. Claire 20. Omar 21. Brenda 22. Marcel 23. Veronique 24. Pedro 25. Nathalie 26. Christian 27. Maud 28. Guy 29. Brigitte 30. Julien 31. Marie-Laure 32. Jean-François 33. Clemence	

Exemple n° 7 : valide car, si la liste des candidats au conseil municipal comporte deux colonnes entraînant une répartition inégale entre la partie gauche et la partie droite, la répartition des deux listes entre ces deux parties est bien respectée.

Recto (verso vierge)	
Liste des candidats au conseil municipal Titre de la liste - Coline - Kazin - Léonie - Gaspard - Camille - Tien - Samia - Jonathan - Ava - Remi - Justine - Aurélien - Tiphaine - Béranger - Sylvie - Kevin	Liste des candidats au conseil communautaire - Coline - Kazin - Léonie - Jonathan - Ava - Aurélien - Tiphaine - Béranger - Sylvie - Kevin - Romane - Amaud - Claire
- Romane - Amaud - Claire - Omar - Brenda - Marcel - Véronique - Pedro - Nathalie - Christian - Maud - Guy - Brigitte - Julien - Marie-Laure - Jean-François - Clémence	

Exemple n° 8 : valide car aucune disposition ne s'oppose à l'impression du nom du candidat tête de liste en caractères de dimensions supérieures à celles utilisées pour les autres candidats.

Recto (verso vierge)

Liste des candidats au conseil municipal

Titre de la liste

1. Coline

2. Karim
3. Léonie
4. Gaspard
5. Camille
6. Tien
7. Samia
8. Jonathan
9. Ava
10. Remi
11. Justine
12. Aurélien
13. Tiphaine
14. Béranger
15. Sylvie
16. Kevin
17. Romane
18. Arnaud
19. Claire
20. Omar
21. Brenda
22. Marcel
23. Veronique
24. Pedro
25. Nathalie
26. Christian
27. Maud
28. Guy
29. Brigitte
30. Julien
31. Marie-Laure
32. Jean-François
33. Clémence

Liste des candidats au conseil communautaire

1. Coline

2. Karim
3. Léonie
4. Jonathan
5. Ava
6. Aurélien
7. Tiphaine
8. Béranger
9. Sylvie
10. Kevin
11. Romane
12. Arnaud
13. Claire

Exemple n° 9 : valide car, si le titre de la liste municipale est une mention essentielle, le fait qu'il soit positionné en chapeau au-dessus des deux listes n'est pas de nature à tromper l'électeur.

Recto (verso vierge)

Titre de la liste

Liste des candidats au conseil municipal

1. Coline
2. Karim
3. Léonie
4. Gaspard
5. Camille
6. Tien
7. Etc.

Liste des candidats au conseil communautaire

1. Coline
2. Karim
3. Léonie
4. Jonathan
5. Awa
6. Aurélien
7. Etc.

Exemple n° 10 : non valide car au format vertical

Recto (verso vierge)	
Liste des candidats au conseil municipal	Liste des candidats au conseil communautaire
Titre de la liste 1. Coline 2. Karim 3. Léone 4. Gaspard 5. Camille 6. Tien 7. Samia 8. Jonathan 9. Ava 10. Reza 11. Justine 12. Aurélien 13. Tiphaine 14. Béranger 15. Sylvie 16. Kevin 17. Romane 18. Arnaud 19. Claire 20. Omar 21. Brenda 22. Marcel 23. Véronique 24. Pedro 25. Nathalie 26. Christian 27. Maud 28. Gey 29. Béatrice 30. Julien 31. Marie-Laure 32. Jean-François 33. Clémence	1. Coline 2. Karim 3. Léone 4. Jonathan 5. Ava 6. Aurélien 7. Tiphaine 8. Béranger 9. Sylvie 10. Kevin 11. Romane 12. Arnaud 13. Claire